

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 juin 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet.

Autres présences;

René Côté, Marc Émond, Christiane Cloutier, Réjean Côté, Martine Duperré, Claude Morin et Jean Thibault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-06-107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants à

6.05; Coupe de bois à l'aqueduc
6.06; Achat de camion de service

2011-06-108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2011

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-109 ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11529 à # 11569 pour un montant de 38,898.03\$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #11570 au #11652 pour un montant de 107352.46 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2011-06-110

COMMANDITE; CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE des élèves du centre de formation professionnelle organisent une graduation pour les élèves ayant terminé leur diplôme d'études professionnelles en secrétariat et comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, ils ont besoin de commanditaires pour réussir cette graduation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de faire un don de 50.00\$ au centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau pour la graduation des élèves le 11 juin prochain.

Note; Le conseiller Serge Lafontaine se retire de cette décision, car sa conjointe est une élève du centre de formation.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-111

COMMANDITE AU COMITÉ DES CITOYENS

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens de Montcerf-Lytton organise des activités familiales, la journée de la St-Jean Baptiste le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité a loué cinq jeux gonflables pour cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande la participation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de faire un don de 1000\$ pour aider à défrayer les coûts des jeux gonflables et 200\$ sera remis également pour aider à payer les frais des repas pour les enfants lors de cette journée.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-112

TOURNOI DE GOLF DU PRÉFET

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf du préfet aura lieu cette année le 6 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés iront à l'école Dans'Action et à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le cout du billet pour golf et souper est de 125\$ par personne et pour le souper seulement 45\$ par personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de faire l'achat de deux billets pour le souper aux coûts de 45\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-113

FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ; CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE l'Omnium de la Santé 2011 de la Fondation du CSSSVG organise un tournoi de golf le 7 septembre prochain afin d'amasser des fonds pour l'acquisition d'appareil à la fine pointe de technologie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager le centre de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de faire l'achat de 4 billets pour le souper au montant de 40.00\$ chacun et de faire tirer ces billets aux contribuables de la municipalité si aucun membre du conseil municipal n'est pas disponible pour y assister.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-114

CONGRÈS DE LA F.Q.M.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre à Québec

CONSIDÉRANT QUE ce congrès s'adresse aux élus de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 575.00\$ plus les taxes pour chaque inscription;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription du maire est payée par la M.R.C. Vallée de-la-Gatineau mais pas les dépenses;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'autoriser le maire à assister au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011

Il est entendu que les dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-115

APPUI À LA VILLE D'AMQUI

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'appuyer la ville d'Amqui dans leur demande à l'association municipale de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest **de mettre sur pieds un comité spécial** afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et Crés), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-116

ENTENTE AVEC LE CLUB LES JOYEUX COPAINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a pas renouvelé le bail avec le club de l'Âge d'Or « Les joyeux copains » pour le local de la cuisine du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des démarches avec le club de l'Âge d'Or pour en venir à une entente concernant l'achat des équipements et des articles de la cuisine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a offert au club la somme de 3,000\$ pour tous ces équipements et articles;

CONSIDÉRANT QUE le club de l'Âge d'Or a accepté nos propositions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de faire un chèque de 3,000\$ au club et de signer une entente stipulant les clauses

Adoptée à l'unanimité

Modèle de l'entente;

Le conseil municipal accorde la somme de 3000\$ pour l'achat de l'équipement et des articles présents dans la cuisine et en devient propriétaire et le gestionnaire.

En contrepartie le conseil s'engage à;

- 1) Annulation du loyer de 600.00 \$ chargé annuellement pour l'utilisation de la cuisine;
- 2) Les frais d'assurances d'environ 400.00 \$ seront défrayés par la municipalité;
- 3) Aucune charge pour le téléphone (ligne téléphonique) ni pour l'électricité;
- 4) Que le ménage de la cuisine, ainsi que des lieux utilisés soit défrayé par la municipalité (lavage, cirage, etc..)
- 5) Que la salle, le lundi et mercredi de chaque semaine et le deuxième samedi de chaque mois sont réservés au club de l'âge d'or « Les Joyeux Copains » tel qu'utilisé présentement. (sauf en cas d'exceptions)
- 6) Que l'entretien, réparation ou remplacement d'équipements au besoin sera fait par la municipalité
- 7) Lors de l'utilisation des locaux, aucun frais pour le ménage ne sera chargé.
- 8) Que ces propositions durent aussi longtemps que le club « les joyeux Copains » sera en opération.

Signé à Montcerf-Lytton, le ^e jour de 2011

MICHELINE LAMARCHE, présidente

ALAIN FORTIN, maire

LILIANE CRYTES, DIRECTRICE GÉNÉRALE

2011-06-117

APPEL D'OFFRES POUR CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'achat d'un camion incendie autopompe de 2500 gallons avec système de mousse pour le service d'incendies;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier accompagné du conseiller responsable et autres ont visité des usines pour obtenir des renseignements pour l'achat d'un nouveau camion;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies nous permettent de préparer un bon devis

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de mandater la directrice générale pour demander des soumissions pour un camion autopompe neuf de l'année 2012 par le service électronique (SEAO)

Adoptée à l'unanimité

2011-06-118

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé par circulaire dans la municipalité un appel d'offres pour une personne à l'entretien des terrains municipaux tel que tondre le gazon et autres trois jours par semaine et les deux autres jours celle-ci fera des travaux semblables chez les personnes âgées.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré des candidats et recommande Monsieur Serge Lafond pour cet emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'engager Monsieur Serge Lafond au salaire horaire de 11.00\$ de l'heure pour un minimum d'heure de 35 heures par semaine pour une durée d'environ vingt (20) semaines qui débutera le 13 juin 2011.

Il est entendu qu'un contrat d'embauche sera signé avec Monsieur Lafond stipulant les clauses à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-119

MANDAT À JACQUES EMOND/ COUPE DE BOIS AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain de la station de pompage, il y a des arbres qui sont morts suite à une maladie des arbres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une clôture pour protéger ses sources d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est important de couper ces arbres avant la construction de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Emond procède présentement à la coupe d'arbres chez notre voisin, Monsieur Jean-Charles Martineau, et qu'il serait intéressé à couper ces arbres pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par Monsieur Emond est de 50% des revenus;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Emond estime qu'il y a environ un voyage de sapin et épinette et un demi-voyage de feuillus a coupé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de mandater Monsieur Jacques Emond pour couper le bois mort sur le terrain de la station de pompage.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-120

ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur la signalisation routière, il est obligatoire d'avoir un véhicule de protection qui précède le camion qui transporte le béton bitumineux afin de protéger nos travailleurs lorsque ceux-ci entravent une voie de circulation.

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un camion de service devient nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la fiducie de Monsieur Fernand St-Martin possède un camion de marque GMC Canyon 2006 avec 46,108 kilomètres et que le prix demandé est de 7,000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce camion est en très bon état et que celui-ci servira à la voirie et à d'autres services en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de faire l'achat de ce camion aux coûts de 7,000\$ plus la T.V.Q. applicable et de mandater la directrice générale à faire l'achat du camion et procéder au transfert au bureau de la société d'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2011-06-121

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.05 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale